

Communiqué de presse

F3C CFDT / Communiqué n°22 / Paris le 30/06/2010 à 16h00

Salaires : + 2% sur la branche Syntec

Dans les professions de l'Informatique, de l'Ingénierie, des Etudes, du Conseil, du Sondage et des Foires-Salons & Palais des Congrès, la situation salariale est tendue depuis plusieurs années et devient de plus en plus intolérable avec la reprise de l'inflation.

Syntec : action sur les salaires le 3 juin

Devant le blocage des négociations, la F3C CFDT avait lancé une action significative sur la thématique des salaires, se concluant par la remise de pétitions devant la Fédération Syntec le 3 juin dernier.

Une augmentation de 2% sur l'ensemble des salaires de la branche

Suite aux négociations, une nouvelle grille des salaires sur la branche est en place, celle-ci est consultable sur notre site <http://www.f3c-cfdt.fr/les-5-poles/conseil-publicite>

Notre combat pour les salaires continue

Pour la CFDT, cette revalorisation ne peut être qu'un premier pas. Nous avons obtenu deux rendez-vous : l'un en septembre pour renégocier les classifications, l'autre en novembre pour une nouvelle évolution de la grille. Pour ce qui est de nos revendications sur le niveau des minima, du respect de la grille de classifications, du retour des augmentations collectives dans les entreprises ou de la mise en place de dispositifs de rattrapage pour les « jamais augmentés », la CFDT maintient ouverte sa pétition en ligne : <http://www.f3c-cfdt.fr/petitions/syntec-soyons-solidaires-sur-les-salaires-signons-la-petition/>

